



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du vendredi 28 juillet 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

Date de la convocation
20 juillet 2017

Date d'affichage
20 juillet 2017

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de la commande
publique – Retrait de la
délibération du 6 avril 2017
relative à l'appel à projet
pour l'installation de
panneaux photovoltaïques
sur les toitures de plusieurs
bâtiments communaux*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juillet deux mille dix-sept, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques.

Procurations :

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à BOUBEKER Patrick, CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à DAVIGNON Jacques, MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline,
LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal a délibéré le 6 avril 2017 afin :

- D'approuver le lancement de l'appel à projet relatif à l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de l'école Frédéric Mistral, du toit des courts de tennis couverts et de la couverture de la tribune du stade Jean Murat ;
- D'autoriser le maire à lancer cet appel à projet et à signer au nom de la commune les pièces s'y rapportant.

Les services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité, demandent au conseil municipal de retirer la délibération citée ci-dessus.

En effet, la procédure d'appel à projet ne s'appliquerait pas aux opérations envisagées. Le régime des concessions de travaux prévu par le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, constituerait la solution la plus sûre juridiquement et la plus adaptée au projet de la commune.

VU le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU la délibération du 6 avril 2017 relative à l'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux ;

VU les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 9 juin 2017 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **RETIRE** la délibération du 6 avril 2017 relative à l'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

01 AOUT 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

02 AOUT 2017

Pour le maire absent,
Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} adjoint

